



# HAUSSE DU SMIC + GEL DES SALAIRES

## = TASSEMENT DES GRILLES

La machine à précariser l'emploi  
dans la Fonction publique hospitalière est en marche !

**Au 1<sup>er</sup> juin, le SMIC sera revalorisé de 44 € bruts (+2,41 %).** Une augmentation, bien insuffisante par rapport à l'inflation réelle qui sera en réalité « compensée » pour les employeurs par de nouvelles exonérations de cotisations sociales (jusqu'à 3 SMIC !) et qui aboutit à **plonger plusieurs échelons de 6 grilles de salaires en dessous du salaire minimum !**

### CONSÉQUENCES :

- **CATÉGORIE C** : les Agent-es des Services Hospitaliers Qualifié-es - ASHQ, les Agent-es d'Entretien Qualifié-es – AEQ, les adjoint-es administratif-ves **stagneront en l'état, pendant au moins 19 ans sans évolution de leur salaire indiciaire !**
- **CATÉGORIE B** : les aides-soignant-es et Auxiliaires de Puériculture **débuteront leur carrière avec un salaire de base au SMIC, et ce, pendant 5 ans !**
- **CATÉGORIE B** : pour les Secrétaires Médicales, Assistant-es de Régulation Médicale, Technicien-nes Hospitalier-ères, Adjoint-es de Cadres Hospitaliers, même chose, mais pendant 6 ans !
- **CATÉGORIE A** : la catégorie A ne bénéficie d'aucun mécanisme correctif et **le gel pénalise le niveau de rémunération des agent-es !**

### LA CGT REVENDIQUE



- ▶ **Un dégel et une revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur du manque à gagner depuis tant d'années**
- ▶ **Une indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation**
- ▶ **L'ouverture de réelles négociations pour la revalorisation des professions à prédominance féminine pour la reconnaissance des qualifications à la même hauteur que les professions à prédominance masculine**
- ▶ **L'ouverture de réelles négociations sur l'augmentation générale des salaires**